

Mouvement départemental 2018

Fiche descriptive de poste à profil

Nature du poste :

Direction d'école en éducation prioritaire (REP+ et REP)

Textes de référence :

[Circulaire n° 2014-077 du 4-6-2014](#) parue au B.O n° 23 du 5 juin 2014, relative à la refondation de l'éducation prioritaire.

[Circulaire n° 2014-163 du 1-12-2014](#) parue au B.O spécial n° 7 du 11 décembre 2014, relative au référentiel métier des directeurs d'école.

Qualifications requises :

Professeur des écoles inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de 2 classes et plus.

Une expérience en éducation prioritaire ou auprès d'un public difficile (quartier politique de la ville par exemple) et/ou de direction est vivement attendue.

Nature des missions confiées :

Sous l'autorité de l'inspecteur de l'Education nationale de circonscription, le directeur d'une école située au sein du réseau d'éducation prioritaire, exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école, en conformité avec les textes régissant les missions de directeur, avec des spécificités propres à ce dispositif et dans la logique du projet de réseau et du référentiel de l'éducation prioritaire.

Il travaille au sein d'une équipe pluri et inter-catégorielle 1er et 2nd degré en animant des réunions, des groupes de travail avec les équipes pédagogiques et avec les partenaires associés, au regard du référentiel de l'éducation prioritaire. Il impulse et accompagne une dynamique pédagogique et éducative favorisant l'articulation entre le projet de réseau et le projet d'école.

- Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives en les inscrivant dans les repères du référentiel pour l'éducation prioritaire.
- Participer à la mise en œuvre des temps de formation et de concertation dans la définition de leurs contenus et assurer leur organisation au sein de l'école.
- Piloter ou accompagner les différents dispositifs d'aide aux élèves, internes ou externes à l'éducation nationale et inscrits dans le territoire.
- Piloter un dispositif « plus de maîtres que de classes » pour l'école élémentaire ou un dispositif « scolarisation des enfants de moins de trois ans » pour l'école maternelle.
- Participer aux différentes réunions du comité de pilotage du réseau et contribuer activement à ses travaux dans une perspective de liaison inter degré renforcée.
- Élaborer et renseigner les outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec l'inspecteur de circonscription et le coordonnateur de réseau.
- Contribuer aux actions partenariales et à leur évaluation notamment en lien avec le contrat de ville et les programmes de réussite éducative.

Compétences souhaitées :

- Disposer de bonnes connaissances du système éducatif, des textes et des enjeux du référentiel de l'éducation prioritaire.
- Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation.
- Être capable de travailler en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la diversité des partenaires.
- Maîtriser les outils informatiques et numériques.
- Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées.

Modalités d'affectation :

Passage devant une commission. Affectation à titre définitif.

Modalités de recrutement :

Les enseignants souhaitant postuler devront impérativement s'informer des conditions particulières de fonctionnement du réseau d'éducation prioritaire auprès de l'Inspecteur de l'Education nationale chargé de la circonscription concernée.

Ils adresseront, par la voie hiérarchique, leur candidature motivée accompagnée d'un curriculum vitae, à la Direction des Services départementaux de l'Education nationale du Cher ; ils seront entendus par une commission.